

COMMUNE DE CAPPELLE-EN-PÉVÈLE

SÉANCE DU 17 DECEMBRE 2021
CONVOCATION DU 13 DECEMBRE 2021

Le 17 décembre 2021, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle du conseil en mairie de Cappelle-en-Pévèle.

Présidence de Monsieur Bernard CHOCRAUX, Maire.
Nombre de Conseillers : 19

PRÉSENTS :

M CHOCRAUX, M DESPREZ, Mme THELLIER-CUVELIER, M BAERT, Mme GELEZ, M CHACORNAC, M ROCHE, M LAGANGA, Mme CARON, Mme PERAL, M BOUVRY, M GOHIER, M OLIVE, Mme DELATRE, Mme SINIARSKI, M HENRIQUET, Mme DELTOUR

EXCUSÉE AYANT DONNÉ POUVOIR :

Mme BROUTIN à Mme CARON
Mme DA SILVA MARTINS à Mme PERAL

Secrétaire de séance : Monsieur Christophe OLIVE

DÉLIBÉRATION N°50/2021

Tarifs des concessions du cimetière communal.

Le Maire de Cappelle-en-Pévèle,
Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu la délibération n°37/2010 du 8 juillet 2010 ;
Vu la délibération N°11/2020 portant délégation au Maire de certaines attributions du Conseil Municipal en application de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Monsieur le Maire rappelle la délibération n°37/2010 du 8 juillet 2010 relative à la revalorisation des concessions funéraires et des divers tarifs comme suit :

Caractéristiques	Tarifs	Durée
Concessions	150 euros	50 ans
Case du Colombarium pour 2 personnes	450 euros	30 ans

Sur avis de la commission Cimetière et Affaires Funéraires, Monsieur le Maire propose de mettre à jour le tableau des conditions tarifaires comme suit :

Caractéristiques	Tarifs	Durée
Concessions	150 euros	50 ans
Case du Colombarium pour 2 personnes	450 euros	30 ans
Cave urne (2 à 4 urnes par emplacement)	60 euros	15 ans
Cave urne (2 à 4 urnes par emplacement)	85 euros	30 ans

Ceci exposé, le Conseil Municipal approuve avec 19 voix pour le tableau des concessions funéraires.

Ainsi fait et délibéré
Les jours, mois et an susdits,
Pour extrait conforme

Le Maire,
Bernard CHOCRAUX



DATE DE PUBLICATION : 24/12/2021

DATE DE TRANSMISSION AU PRÉFET : 24/12/2021